




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-272**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134841-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ACQUISITION DE LA PALETTE DE PAUL CEZANNE

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION DE LA PALETTE DE PAUL CEZANNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le musée Granet est régulièrement sollicité pour acheter des œuvres qui présentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes. L'acquisition de ces œuvres par la Ville permet, par ailleurs de les soustraire à d'éventuelles pertes ou dégradations en étant intégrées aux collections inaliénables et imprescriptibles de la collectivité.

Afin de poursuivre cette politique d'acquisition, d'enrichir les fonds artistiques et historiques de la Ville, le musée Granet a reçu la proposition de Philippe Cézanne, arrière petit-fils du peintre, d'acquérir la palette du Maître d'Aix portant les couleurs et les mélanges de couleurs utilisés lors de la dernière séance de pose du jardinier Vallier devant l'atelier des Lauves avant le décès du peintre, elle a figurée dans de nombreuses expositions internationales depuis 1936.

Cet objet précieux et rare a été conservé jusqu'à ce jour par la famille de l'artiste et permet de rendre concrète cette présence aixoise de Cézanne dans sa ville d'Aix-en-Provence, tout en précisant un moment de sa vie d'homme et d'artiste.

Il s'agit plus précisément:

De la seule et unique palette de l'artiste, celle qu'il utilisait tous les jours et qui a servi pour sa dernière séance de travail sur le portrait de Vallier, avec ses couleurs posées ainsi que ses mélanges utilisés. L'autre palette présumée, est au musée d'Orsay et devrait dater de 1872. Il

s'agit de celle du docteur Gachet qui l'aurait prêtée à Cézanne aux dires du fils Gachet. Celles montrées à l'Atelier des Lauves ont appartenues à Marcel Provence ou à ses amis, mais ne peuvent en aucune façon avoir appartenues à Paul Cézanne. Cette unique palette a été présentée dans de nombreuses rétrospectives dans le monde, a commencer par la rétrospective de 1936 à Paris à l'Orangerie des Tuileries. Cette acquisition complète de manière très pertinente la première acquisition réalisée sur le budget 2017.

Le prix qui en est demandé s'élève à 150 000€.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de ces documents et objets ;
- **AFFECTER** l'objet préalablement cité ci-dessus à l'inventaire du musée Granet ;
- **DIRE** que la Dépense correspondante sera imputée sur le budget du musée Granet, dont la nomenclature est : HC 999999A05, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke underneath.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Philippe CEZANNE
11 parc de la Geinette
13790 Chateauneuf le rouge

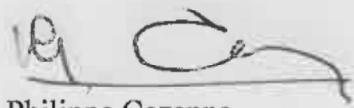
Madame Maryse Joissain Masini
Maire d'Aix en Provence
Hôtel de Ville
13100 Aix en Provence

Le 10 avril 2018

Devis Lot 2 - 2018

La palette de Paul CEZANNE, portant les couleurs et les mélanges de couleurs utilisés lors de la dernière séance de pose du jardinier Vallier devant l'atelier des Lauves avant le décès du peintre. Gardée précieusement par son fils, elle a figurée dans de nombreuses expositions internationales depuis 1936

150.000 €



Philippe Cezanne